

Réussir sa transition - 5 jours

Convention de formation

Entre

L'association Jardin Gourmand, représentée par Gérard Verret, formateur et président,
Association répertoriée à l'INSEE sous le N° 501 324 750 00014
Enregistrée au titre de la formation professionnelle sous le N° 42 67 03913 67,
exerçant ses activités de formation sous l'enseigne "Ecole Buissonnière ©"
Certifiée **DataDock** et référencée **Carif-alsace**
Dont le siège est 3b, rue de Bassemberg – 67220 Lalaye

Et (nom de l'organisme financeur)

.....

Agissant pour la formation suivie par

.....

est conclue

la présente convention de formation, application du livre IX du Code du travail, dont l'article L920-13.

Article 1 - Durée de l'action de formation et lieu

La formation se déroulera sur la période du au

Ce qui correspond à une durée de 35 heures.

Lieu : 3b, rue de Bassemberg – 67220 Lalaye (Vallée de Villé)

Article 2 – Objectifs pédagogiques

Nombre de personnes pensent à changer de vie, insatisfaites de leur situation actuelle et des perspectives d'avenir. Changer pour une vie plus proche de leurs valeurs écologiques avec une plus grande proximité avec la nature. Pour qu'une telle aspiration se transforme en véritable démarche il est indispensable de disposer d'une bonne culture générale dans les domaines « alternatifs » en particulier et d'être au clair avec ses aspirations profondes. D'où les principaux volets :

- État des lieux et enjeux
- Défis et opportunités
- Fondements revisités
- Culture générale et initiatives alternatives
- Le dernier rendez-vous
- Retrouvailles et accomplissement

Article 3 – Compétences visées

Pour les porteurs de projet

- Élargissement d'une idée initiale en l'enrichissant de nombreuses expériences
- Sécurisation du projet émergent au regard des pièges et contraintes existants
- Utilisation des multiples outils et structures permettant un accompagnement au démarrage

Pour les entreprises à la recherche de salariés disposant de nouvelles compétences

Pour les formateurs à l'heure où les Universités proposent des mastères en « Humanités », ce qui rejoint l'esprit de ce stage

Article 4 – Le programme

Voir détail en annexe.

Article 5 – Public visé

Les porteurs de projet désireux d'aborder de manière lucide et réaliste leur vision d'une vie future. Cela concerne aussi, de manière très concrète, les entreprises désormais à la recherche de collaborateurs ayant une vision large leur permettant de relever les défis à venir.

En fait toute personne ressentant le besoin d'un changement et s'interrogeant sur la nécessité de faire de nouveaux choix, personnels et professionnels, plus en harmonie avec ses valeurs.

Article 6 - Les pré-requis

Aucun pré requis. Une bonne dose de curiosité et souplesse intellectuelle.

Article 7 – La progression pédagogique

La formation alternera les réflexions générales sur la thématique des enjeux de notre temps, de l'environnement, de notre société et les ateliers permettant de mettre progressivement ces informations en résonance avec nos sujets d'actualité et avec nos envies de changement.

Article 8 – Les moyens pédagogiques

- **Les exposés et discussions**

Présentation des sujets, des outils et partage des informations.

- **Les ateliers**

Des ateliers vont permettre à chacun d'apprécier combien les informations recueillies vont pouvoir être mises à profit dans des situations concrètes, personnelles ou collectives.

- **Les photocopiés**

Ils constituent une bibliothèque documentaire utile en fonction des besoins présents et à venir des stagiaires. Une partie en version papier, l'autre à télécharger selon les besoins de chacun.

- **Suivi après stage**

Mise en place d'un cercle de discussion afin de suivre l'évolution des réflexions des stagiaires, la mise en œuvre de leurs résolutions et de répondre à leurs questions.

Les questions susceptibles de rester en suspens à la fin de la semaine ou qui émergeront ultérieurement pourront être abordées dans le cadre du groupe de discussion.

Article 8 – Les moyens d'évaluation

Le contrôle des connaissances et le suivi de la progression de la formation s'effectuent au fur et à mesure des échanges, puis par un "bilan" : chaque soir (Fiche d'Incitation Personnelle) et en fin de stage (Plan d'action Personnalisé) avec rétroplanning identifiant les actions à conduire dès le retour. Sanction de la formation : une attestation de stage sera délivrée.

Article 9 - L'encadrement de l'action de formation

La formation est dispensée par Gérard Verret, concepteur et fondateur de l'association Jardin Gourmand. Il a exercé pendant 30 ans comme expert-comptable et commissaire aux comptes libéral. Puis une nouvelle période de 30 ans consacrée à l'exploration de multiples activités à caractère écologique. Ce parcours en fait un animateur pluridisciplinaire à même d'assurer le suivi continu des stagiaires tant pour les deux stages dédiés à la « transition » que pour le « bilan de compétences ».

Article 10 - Effectifs concernés par l'action de formation

La session accueille un maximum de 7 stagiaires. Le nombre mini de stagiaires est fixé à 3.

Article 11 – Rétractation

Dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, le contrat peut être résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat. Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'alinéa précédent. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30 p. 100 du prix convenu. Le solde sera à régler lors de la formation.

Article 12 - Modalités de paiement ainsi que conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

Le coût est de 800 euros : cette somme sera à régler selon les règles habituelles de l'organisme qui finance ladite formation. Nous ne sommes pas soumis à la TVA. En contrepartie de cette somme, l'organisme de formation s'engage à réaliser l'action prévue dans le cadre de la présente convention. Si le stage ne se déroulait pas jusqu'à son terme, du fait du formateur, les frais ne seraient pas dus.

Fait leSignature du stagiaire

Signature du représentant de l'organisme de formation



JARDIN GOURMAND

3b, rue de Bassemberg

67220 LALAYE

Tél. 03 88 58 91 44

Signature de l'organisme financeur

Programme

État des lieux et enjeux

Ébauche de définition

Attitudes face à la transition

Analyse des positions de déni

Qui croire ? Que faire ?

Pour tenter de s'y retrouver

État des lieux. Un nouvel environnement

Florilège

Défis et opportunités

Identifier les mécanismes à l'œuvre

Les moyens à mettre en œuvre

A propos de liberté

Conséquences personnelles

Individuelles et professionnelles

Malaises en lien avec son cadre de vie personnelle

Malaises en lien direct avec sa place dans l'entreprise

Fondements revisités

État des existants

Les nouvelles références

Lucidité et exigence

Pensée complexe

Paradoxes pour une nouvelle sagesse

Les 7 savoirs pour une éducation du futur

Humanités et Culture générale

La créativité au cœur de la vie !

Un nouveau regard sur la Vie !

Culture générale

Culture générale

Culture générale économique

Culture générale en matière de relations

Culture générale touristique

Culture générale agricole

Culture générale - écologie

Quelques outils – gestion de projet

Les alternatives

Les engagements

Les recommandations

Passer à l'action

Le dernier rendez-vous

Un moment unique pour l'humanité

Bascule

Articulation entre l'ancien et le nouveau

Retrouvailles-Accomplissement

Adulte responsable

Transformations intérieures

Qualités humaines

Nouveaux citoyens du monde

Nouveau récit narratif global